

# CONDUITE EN SECURITE D'ENGINS DE CHANTIER

## CONTEXTE REGLEMENTAIRE / NORMATIF :

Recommandation R 372 CNAMTS

Catégories d'engins : 1, 2, 4, 9

Durée de validité : 10 ans

## OBJECTIFS :

- Développer les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite des engins de chantier
- Maîtriser les règles de sécurités liées à la fonction de conducteur.

DUREE : 2 jours

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 6

## PUBLIC/PREREQUIS :

Personnel désigné pour conduire les engins de chantier de l'entreprise. Aptitude médicale spécifique.

## FORMATEURS :

Moniteur Engins de chantier  
Testeur CACES certifié

## MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

- Formation en salle (exposé, questions réponses, exercices)
- Formation pratique
- Vidéo projecteur
- Engins de chantier
- Différents types de charges
- Livrets pédagogiques

## PROGRAMME :

### **Les Connaissances Techniques**

- Les aspects réglementaires
- La fonction du conducteur
- Classification et Connaissance des engins de chantier
  - Les différentes catégories d'engins de chantier suivant la recommandation R 372 modifiée
  - Technologie des engins de chantier
- Utilisation en sécurité
  - Les consignes générales de sécurité
  - Examen d'adéquation
  - Règles de circulation à vide, en charge
  - Règles de gerbage et d'élingage suivant engins
  - Les gestes de commandement
  - Les principales causes d'accident du travail
  - Les consignes particulières
- Opérations de maintenance de premier niveau
  - Les vérifications générales périodiques, hebdomadaires et quotidiennes
  - Le complément des niveaux, graissage, filtre à air etc.
  - Le carnet de maintenance

### **Mise en Pratique**

- Vérification journalière
- Evolution en espace libre et limités, à vide et en charge, sur différents types de sol
- Utilisation d'équipements divers

INTRA

INTER

## CONTACT :

04 42 09 49 03

[gse@qseformation.com](mailto:gse@qseformation.com)

## COMMENTAIRES :

- L'évaluation théorique et pratique aura lieu selon le référentiel CACES. Elle permettra au formateur de donner une appréciation d'aptitude à l'employeur qui pourra délivrer au salarié une autorisation de conduite.
- Chaque stagiaire devra obligatoirement disposer des EPI adaptés à la formation (chaussures, casque, gants)
- Mise à disposition par l'entreprise d'engins de chantier
- La délivrance du CACES nécessite 1 journée de test complémentaire

